

En passant, je pense que si le député avait proposé un sous-amendement à l'amendement et portant le pourcentage à 3 p. 100 ou à 1 p. 100, il aurait fort bien pu être recevable. Mais la présidence est saisie d'une proposition qui modifierait un autre article concernant les déductions de frais professionnels. Je ne vois pas comment cette proposition se rapporte à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est avec regret, et en m'appuyant sur les précédents qui me servent de guide, que je dois décider de ne pas mettre aux voix le sous-amendement proposé.

M. Allan B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce débat a été fort long. On peut comprendre que certains députés aient joué un rôle plus marqué que d'autres. La semaine dernière, le ministre des Finances (M. Benson) mentionnait le travail remarquable de certains députés de la Chambre, surtout celui de son secrétaire parlementaire, le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) qui a si bien guidé les débats sur ce projet de loi. Je n'ai pas encore entendu parler d'un représentant qu'on doit chaleureusement féliciter pour les efforts qu'il a déployés dès le tout début de ce débat et qui s'est acquitté de façon extrêmement satisfaisante d'une tâche très difficile. Je veux parler du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a été le porte-parole, dans ce débat, du parti conservateur.

• (5.40 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Sulatycky: Il m'a parfois semblé, en effet, qu'il était le seul député de ce parti à avoir manifesté un véritable intérêt pour ce projet de loi. Son attitude, tout au long des débats, a été marquée par beaucoup de sagesse et de sens des responsabilités. Son comportement m'a vivement impressionné et il est monté très haut dans mon estime. Je veux le féliciter de ses efforts et lui exprimer mon admiration. Il n'est pas facile, comme il a dû le faire, de s'opposer à une loi utile et avantageuse, comme l'est ce projet de loi. C'est une tâche très difficile et je le félicite de s'en être très bien acquitté.

Je consacrerai les quelques minutes qui me restent à esquisser les grandes lignes du discours que je prononcerai plus tard. Je veux mettre en relief les nombreux avantages que les Canadiens tireront de cette loi qui viendra en aide à ceux-là mêmes qui méritent le plus une réduction d'impôt. En l'adoptant, nous ajouterons à nos lois fiscales l'élément d'équité qui leur a manqué si longtemps. En fait, notre système fiscal a été, dès le début, marqué par un certain manque d'équité auquel, comme nous l'espérons et le croyons, ce projet de loi portera remède.

Je ne puis m'empêcher de commenter l'attitude adoptée à l'égard du projet de loi par les partis de l'opposition dont l'un s'est attaché à défendre des intérêts particuliers et des groupes privilégiés alors que l'autre n'a pas eu le courage de parler pour qui que ce soit. Permettez-moi d'établir clairement au nom de qui je veux parler aujourd'hui. Je veux parler au nom des citoyens, les travailleurs moyens dans ma circonscription et ailleurs, sur qui repose depuis déjà beaucoup trop longtemps un fardeau fiscal injuste. Ce bill leur apportera un grand soulagement. Même l'opposition officielle sait que ce bill est un grand pas en avant dans la promotion des intérêts du Canadien moyen.

La première réaction officielle de l'opposition officielle a été une indication de la mesure dans laquelle, selon ses députés, le bill avantageait les Canadiens. Tous les dépu-

[M. l'Orateur suppléant.]

tés se souviendront que lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a fait son premier exposé du bill, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) s'est empressé de quitter la Chambre pour aller dire aussi rapidement que possible aux gens de la télévision et de la presse qu'il était si bon que le gouvernement allait décréter des élections sur le champ.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il avait tort, n'est-ce pas?

M. Sulatycky: Il avait tort au sujet des élections, mais non au sujet des avantages de cette mesure législative. Cette réaction du député de Prince Edward-Hastings reflétait autant de bon sens que la dernière réaction du parti conservateur au sujet de ce bill. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a déclaré: «Oui, réduisez les impôts pour la plupart des gens, mais, en ce faisant, vous ne devriez pas combler la différence en imposant davantage nos amis des classes privilégiées et des grosses entreprises». C'est quelque chose que je ne puis accepter. Il y aura des élections, monsieur l'Orateur, comme l'a prédit le député de Prince Edward-Hastings. Elles auront lieu en temps utile et je prédis que le parti conservateur essaiera alors de faire oublier les avantages que cette mesure législative a apportés aux Canadiens parce qu'il ne voudra pas que ces derniers accordent au parti libéral le mérite d'avoir présenté cette mesure législative après dix années de débat sur une réforme fiscale, un mérite qui lui revient.

M. Guay (Saint-Boniface): S'ils n'en ont pas plus qu'actuellement à la Chambre, il n'y en aura pas tellement ici.

M. Sulatycky: Les points forts, les aspects positifs de cette mesure législative ont été énumérés très souvent et il ne devrait pas être nécessaire de les répéter. J'aimerais toutefois les répéter et en dresser une liste de façon à pouvoir attirer sur la grande importance de ce bill l'attention du Canadien moyen, c'est-à-dire du travailleur, du citoyen âgé et du contribuable canadien moyen.

On a dit—et les députés du Nouveau parti démocratique et bon nombre de députés du parti conservateur en viendront—que le seul contribuable à payer sa juste part d'impôt est le travailleur, l'employé dont l'impôt sur le revenu est déduit à même son chèque de paie. Il est celui à qui la loi de l'impôt sur le revenu n'offre aucune échappatoire, aucune disposition lui permettant d'alléger sa pleine part de responsabilités fiscales. Il y a d'autres catégories de contribuables qui ont découvert des échappatoires et pour qui on a adopté des dispositions spéciales leur permettant de se décharger de leur plein et, parfois, onéreux fardeau fiscal.

Ce bill contribuera beaucoup à redresser les injustices qui ont existé jusqu'ici. L'effet le plus important du bill, c'est qu'à compter du 1^{er} janvier 1972, c'est-à-dire dans un peu plus de deux semaines, des réductions fiscales s'appliqueront à tous les salariés mariés au Canada; tous les salariés célibataires gagnant moins de \$8,000 par année paieront aussi moins d'impôt. Cela signifie que des milliers de gens qui devaient jusqu'ici verser l'impôt sur le revenu seront complètement rayés des listes de contribuables et que plusieurs millions d'autres verront aussi leurs impôts réduits de façon sensible. A compter du mois prochain, le salaire net de tous représentera quelques dollars de plus.